

# Les formations préalables à l'examen du permis de chasser

## CONTENU :

- **2 journées de formation théorique OBLIGATOIRE** qui ont lieu soit à la salle de réunion du Cyné'Tir (FDC 67) de 8H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00, soit à la salle polyvalente de Geudertheim.
- **1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique initiale OBLIGATOIRE** au centre du permis de chasser du Herrenwald à Brumath.
- **1 demi-journée (matin ou après-midi) de formation pratique complémentaire OBLIGATOIRE.**
- **En fonction du niveau, et sur recommandation des formateurs, 1 demi-journée de pratique supplémentaire** (sera facturée 30 €/séance)

## CHOIX de la session : voir calendrier prévisionnel 2024 au verso ou en PJ

## COÛT :

- ↗ Pour les candidat(e)s **majeur(e)s** : **1 x 150 €** pour la formation et les supports, paiement possible en ligne par carte bancaire ou chèque (libellé à l'ordre de la FDC 67, encaissé après la formation théorique)
- ↗ Pour les candidat(e)s **mineur(e)s** (y compris les candidats à la chasse accompagnée) : **1 x 50 €** pour la formation et les supports, paiement possible en ligne par carte bancaire ou chèque (libellé à l'ordre de la FDC 67, encaissé après la formation théorique)
- ↗ Pour **TOUS** les candidats au permis de chasser : **1 chèque de caution de 300 €**

**Le manuel du permis de chasser vous sera remis à l'entrée de la salle lors de la formation théorique. Le support pratique est un lien qui vous sera communiqué après votre inscription.**

## CONDITIONS d'inscription et restrictions :

**Inscription aux formations** : nous retourner le formulaire complété et accompagné du chèque de caution. L'inscription sera validée après contrôle du paiement en ligne sur notre site.

**Inscription à l'examen** : en ligne sur notre site [www.fdc67.fr](http://www.fdc67.fr). Imprimez le formulaire qui sera prérempli. Vous y joindrez les pièces demandées et le retournerez au siège de la FDC 67 (voir Guide-Line). **Toute formation entamée est due et la partie non suivie ne pourra être remboursée.**

Le nombre de places étant limité, nous vous encourageons à nous faire parvenir votre inscription dans les plus brefs délais. Si la session choisie est complète, nous reportons votre inscription à une session suivante.

**Seuls les formulaires d'inscription aux formations ET à l'examen dont les règlements ont été validés et accompagnés des pièces demandées** seront pris en compte et dans l'ordre d'arrivée des dossiers. Aucune réservation possible par téléphone ou mail. Les convocations aux différentes formations vous parviendront en temps utile.

Formations possibles à partir 14 ans et 6 mois révolus dans le cadre de la chasse accompagnée. Les **femmes enceintes** ne sont pas admises au passage du permis de chasser ni aux formations pratiques préalables.

**En cas d'ABSENCE JUSTIFIÉE** : votre candidature est reportée à une session suivante (en fonction des places disponibles)

**En cas d'échec** à l'examen du permis de chasser, il conviendra de se réinscrire à l'examen (16 €) **ET** à la formation (60 €)

**En cas d'ABSENCE INJUSTIFIÉE** : votre caution est encaissée et ne pourra être remboursée

---

**Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin**

Espace Chasse et Nature – Chemin de Strasbourg 67170 Geudertheim

Tél. : 03.88.79.12.77 ou 03 88 79 83 81

Responsable Formations : Alexandra DICK – [alexandra.dick@chasseurdefrance.com](mailto:alexandra.dick@chasseurdefrance.com)

